# Retrait de la notification d'une opération de concentration

## (Affaire M.10083 — China Baowu/Taiyuan Iron & Steel Group)

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2021/C 6/08)

Le 30 novembre 2020, la Commission européenne a reçu notification ([1]), conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([2]) («règlement sur les concentrations») d'un projet de concentration.

Le 23 décembre 2020, la partie notifiante a informé la Commission du retrait de sa notification.

([1]) JO C 424 du 8.12.2020, p. 36.
([2]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.